

SERVICE / DIVISION	Service de l'ingénierie / Gestion de portefeuille de projets	No SD SD-2024-1125
OBJET	Recommander au conseil de prendre acte du rapport de reddition de comptes dans le cadre du programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) pour l'exercice 2021-2022	
No dossier(s) interne(s) : No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 01-Saint-François 04-Duvernay-Pont-Viau 10-Auteuil 12-Souvenir-Labelle 16-Sainte-Dorothée 17-Laval-les-Îles 18-L'Orée-des-bois 20-Fabreville 21-Sainte-Rose		
Actions : DÉPÔT RAPPORT FINAL - CONTINGENCES Demande d'achat : Non CT requis : Non		
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)		
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS Afin de bonifier l'offre de service sur le territoire lavallois, le Service de l'ingénierie a déposé une demande d'aide financière auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) pour quatre projets. Ces projets favorisent la mise en place d'infrastructures et de mesures concrètes qui sont de nature à soutenir un transfert modal vers les transports actifs, incluant les déplacements actifs en tant qu'élément d'un déplacement impliquant un autre mode de transport: - La construction de bandes cyclables sur la rue Michelin ainsi que sur le boulevard des Rossignols; - La construction de voies cyclables sur la rue de Strasbourg, boulevard René-Laennec, avenue Marc-Aurèle-Fortin et l'axe Renaissance; - La construction de sept tronçons de bandes cyclables et de chaussées partagées; - La réalisation de l'apaisement de circulation dans un parcours scolaire près de l'école Fleur-Soleil. En juillet 2021, une lettre d'annonce (20210707-41) avec les conditions du programme confirme l'acceptation de la demande ainsi qu'une aide financière pouvant atteindre un montant maximal de 770 395 \$. Un versement initial de 80 % a déjà été déposé, soit un montant de 616 316 \$. Le versement final de 20 % sera déposé à la suite de l'approbation de la reddition de comptes, soit 154 079 \$. Résumé (taxes nettes incluses) ===== <p>La construction de bandes cyclables sur la rue Michelin ainsi que sur le boulevard des Rossignols: Montant total des dépenses 2021-2022: 433 792,58 \$ Portion subventionnée (montant maximal pour le projet): 193 000 \$</p> <p>La construction de voies cyclables sur la rue de Strasbourg, boulevard René-Laennec, avenue Marc-Aurèle-Fortin et l'axe Renaissance: Montant total des dépenses 2021-2022: 62 474,58 \$ Portion subventionnée (montant maximal pour le projet) : 25 660 \$</p> <p>La construction de sept tronçons de bandes cyclables et de chaussées partagées: Montant total des dépenses 2021-2022: 439 516,34 \$ Portion subventionnée (50 %): 219 758,17 \$</p> <p>La réalisation de l'apaisement de circulation dans un parcours scolaire près de l'école Fleur-Soleil: Montant total des dépenses 2021-2022: 456 755,20 \$ Portion subventionnée (50 %): 228 377,60 \$</p> <p>Les travaux associés à ce programme ont débuté en mai 2021 et se sont terminés en décembre 2023.</p> <p>Consultez les pièces jointes pour le détail des dépenses.</p>		

SERVICE / DIVISION	Service de l'ingénierie / Gestion de portefeuille de projets	No SD SD-2024-1125
IMPACTS MAJEURS Prendre note qu'aucune autre demande d'aide financière n'avait été soumise dans le cadre du projet.		
ASPECTS FINANCIERS La reddition a été validée par le Service des finances		
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS		
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES NE S'APPLIQUE PAS		
CADRE NORMATIF NE S'APPLIQUE PAS		
REMARQUE(S)		
<p>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</p> <p>ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) et s'est engagée à les respecter;</p> <p>ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;</p> <p>ATTENDU QUE pour l'exercice financier 2021-2022, les dépenses admissibles peuvent inclure celles effectuées entre le 1er avril 2021 et la date de la lettre d'annonce du projet;</p> <p>ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés du partir du mois de mai 2021 et se sont terminés en décembre 2023;</p> <p>ATTENDU QUE la Ville doit transmettre au ministère des Transports et de la Mobilité durable le formulaire de reddition de comptes ainsi que le rapport des travaux effectués qui doit comprendre ce qui suit:</p> <ul style="list-style-type: none"> - les pièces justificatives des dépenses effectuées (factures, décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées); - la mention de tout autre remboursement obtenu pour les travaux faisant l'objet de l'aide financière (remboursement de taxes, autres aides financières, etc.); - le résultat relatif aux indicateurs suivants : <ul style="list-style-type: none"> - nombre de kilomètres de voies cyclables, piétonnes ou polyvalentes réalisées, par type d'aménagement; - nombre de kilomètres de rues aménagées pour les piétons et les cyclistes (rue partagée, vélorue, chaussée désignée); - nombre de vélos en libre-service et de stations d'ancrage implantés, par type (assisté ou non); - nombre de places de stationnement pour vélos ajoutées; - nombre de structures (pont, passerelle, passage sous-terrain) aménagées. <p>EN CONSÉQUENCE, IL EST</p> <p>RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:</p> <p>de recommander au conseil:</p> <p>de prendre acte des formulaires de reddition de comptes et des rapports des travaux du programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) pour l'exercice 2021-2022 préparé par le Service de l'ingénierie ainsi que les rapports détaillés joint selon les modalités d'application en vigueur;</p> <p>d'autoriser le Service de l'ingénierie à transmettre au ministère des Transports et de la Mobilité durable lesdits formulaires et lesdits rapports.</p>		